

# Daily Insight 24/03/2023

## Audiovisuel

### **L'Ofcom modifie la licence d'exploitation de la BBC pour l'axer « sur l'audience et le numérique »**

L'Ofcom, autorité britannique de régulation des médias, a modifié la licence d'exploitation de la BBC, dont l'entrée en vigueur est prévue pour 1er avril.

Pour la première fois, la licence fixe des exigences pour les services en ligne de la BBC (BBC iPlayer, BBC Sounds et le site web de la BBC). Elle exige de la BBC qu'elle mette à la disposition du public en ligne les contenus importants (informations locales, régionales, nationales et internationales) et qu'elle rende ces contenus facilement accessibles.

Dans le même temps, la licence maintient des garanties réglementaires strictes : pour maintenir des informations et des actualités de haute qualité ; préserver le caractère distinctif des services de radio de la BBC (grâce à des quotas sur la musique et les sports) ; et protéger les programmes britanniques originaux. Les quotas garantissent également que la BBC commande « *un minimum de contenu en dehors de Londres, au Pays de Galles, en Écosse et en Irlande du Nord.* »

La licence exige également de la BBC « *plus de transparence sur ses performances, ses projets en matière de contenu et de services et sur l'efficacité de ces changements* ». Pour ce faire, elle devra fournir des informations détaillées, spécifiées par l'Ofcom, dans son plan annuel et son rapport annuel.

*Lire le communiqué de l'Ofcom*

### **Series Mania : France Télévisions prévoit une hausse de 20% du budget consacré aux fictions « jeunes adultes »**

France Télévisions, le premier investisseur dans la fiction en France, a profité de sa conférence à Series Mania pour rappeler la place des séries au sein de son offre éditoriale et pour développer les grands axes stratégiques à venir. La fiction occupe une place centrale avec « *plus de 150 leaderships en prime en 2022* » rappelle le *Film Français*. La série représente 53% de la consommation numérique de la plateforme du groupe public. Pour entretenir cette dynamique, France Télévisions a décidé d'accentuer ses efforts sur la fiction jeunes adultes et le budget (non spécifié) augmente ainsi de 20%. Les différentes directions du groupe ont présenté un line-up riche, notamment pour France TV Slash. Plusieurs annonces sur les coproductions internationales ont été faites avec notamment l'ambition de « *se recentrer sur l'époque contemporaine, avec des œuvres ouvertes sur le monde et distinctives de la fiction française.* »

*Lire l'article du Film Français*

### **Series Mania : TF1 défend un divertissement gratuit qui promeut la culture française pour concurrencer les streamers**

Rodolphe Belmer, président de TF1, a profité de son intervention à Series Mania à Lille pour souligner les priorités éditoriales de TF1 alors que le marché général de la VOD continue de croître, notamment la création de grandes franchises françaises destinées aux familles. « *Ce qui nous différencie des autres diffuseurs comme Disney ou Netflix, c'est que nous nous adressons à la famille plutôt qu'à un public individuel* », a-t-il déclaré. « *La ligne*

*éditoriale est de promouvoir la culture française autour de héros puissants sur les chaînes linéaires et les chaînes non linéaires. Nous assistons à l'émergence de nouveaux héros qui sont devenus des archétypes et nous voulons amplifier cette tendance à TF1 ». Il a ensuite précisé qu'il était important de s'inspirer du modèle de streaming réussi de Netflix, comme « les programmes financés par la publicité et l'ajout de jeux vidéo sur sa plateforme pour une source majeure de croissance ».*

*Lire l'article de Digital TV Europe*

### **RTL Belgique revient dans le giron belge**

Mettant fin à un conflit de juridiction qui avait débuté en 1995, les pouvoirs publics belges et RTL Belgique ont annoncé ce 24 mars que RTL Belgique « réintègre pleinement le cadre juridique belge francophone en tant qu'acteur local, notamment en ce qui concerne les règles en matière de publicité, de protection des mineurs, et de contribution à la production audiovisuelle, notamment de séries », indique *Ecran Total*. Alors filiale de RTL Group, RTL Belgique avait opté en 1995 pour une licence luxembourgeoise. Cette relocalisation fait notamment suite à son rachat en 2022 par les groupes Rossel et DPG Media. En Belgique francophone, RTL Belgique possède trois chaînes (RTL-Tvi, Club RTL, Plug RTL) et une plateforme numérique (RTL Play).

*Lire l'article d'Ecran Total*

## **Streaming**

### **Apple envisage d'investir 1 milliard de dollars par an dans les films de cinéma**

Selon un article de *Bloomberg* publié le 23 mars, Apple envisage des investissements massifs dans les films de cinéma pour soutenir la croissance de sa plateforme de streaming Apple TV Plus. *Bloomberg* rapporte que la division Apple Studios de la firme de Cupertino prévoit de dépenser 1 milliard de dollars par an pour produire plus de films originaux, qui bénéficieront d'une sortie en salles dans les circuits de distribution classiques avec une exclusivité d'un mois avant d'être diffusés sur Apple TV Plus. Apple serait également en pourparlers avec d'autres studios pour nouer des partenariats destinés à faciliter le processus logistique. Les deux premiers films concernés par cette nouvelle stratégie de distribution seraient le thriller *Argylle* de Matthew Vaughn, et le drame historique *Napoléon* de Ridley Scott, avec Joaquin Phoenix. Amazon a récemment annoncé une décision similaire avec lui aussi 1 Md\$ consacrés à la sortie en salles de 12 à 15 films chaque année.

*Lire l'article de Bloomberg*

### **Le prix de l'abonnement à MYTF1 Max passe à 4,99 euros par mois**

Le service de streaming payant du Groupe TF1 a augmenté le prix de l'abonnement le 23 mars en passant de 3,99€ à 4,99€ par mois (ou 49,99€ par an), soit une augmentation de plus de 25 %. Le nouveau tarif s'accompagne d'une nouvelle exclusivité pour certains feuillets (*Ici tout commence, Demain nous appartient*) dont les épisodes seront disponibles 48 h avant leur diffusion linéaire. Le reste de l'offre est inchangé, avec un replay étendu de 7 à 30 jours sans publicité, et un catalogue AVoD-FAST d'environ 5 000 heures de contenus, qui reste lui, malgré l'abonnement payant, monétisé par de la publicité. MYTF1 Max est distribué dans l'offre TV des opérateurs Orange et Bouygues Telecom ainsi qu'en CTV chez Samsung, LG, Hisense et sur Android TV.

*Voir le détail de la nouvelle offre*

## **Cadre juridique**

### **EMFA : Le Conseil européen inclut les plateformes à l'écriture des codes de conduite de la mesure d'audience**

Dans son projet de compromis de la loi sur la liberté des médias (EMFA) du 22 mars, relayé par Contexte, le Conseil européen a modifié l'article sur la mesure d'audience. Les plateformes pourront, en cas d'adoption du texte en l'état, participer à l'élaboration de ces codes de conduite.

Ce compromis sera au programme de la réunion du groupe de travail audiovisuel du Conseil européen en date du 28 mars.

*Lire le projet de compromis*

*Lire Contexte*

### **Twitter devra bien révéler sa politique de modération**

Condamné par la cour d'appel de Paris en janvier 2022 à révéler les moyens mis en œuvre pour modérer les contenus, le réseau social désormais dirigé par Elon Musk a contesté cette décision devant la Cour de cassation. Dans une ordonnance du 23 mars, la Cour a considéré que « *l'insuffisance des informations communiquées au regard de son obligation légale de rendre publics les moyens qu'elle consacre à la lutte contre les activités illicites* » ne constitue pas une atteinte à la société Twitter, rapporte *l'Informé*.

Et pour cause, le seul élément rendu public est la mobilisation de 1 867 personnes dans le monde pour se consacrer « *exclusivement à l'application des politiques et à la modération des contenus* ». Ce chiffre, actualisé à 2 200 dans la décision, représentait alors plus d'un tiers de ses effectifs mondiaux. À cette modération humaine, le réseau social admettait combiner des solutions algorithmiques sans détailler la part respective.

Selon des associations de lutte contre la haine, sur un total de 1 110 tweets manifestement haineux, seuls 126 messages ont été supprimés par le réseau, soit une proportion de 11,4 %.

*Lire l'ordonnance de la Cour de cassation sur le site l'Informé*